PROCES – VERBAL

Séance du mardi 11 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 11 août, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12
Date de convocation		
04 août 2026		
AFFICHAGE/PUBLICATION *article L2121-25 du CGCT*		
04 août 2026		

Présents :
Mesdames Micheline BERNARD, Isabelle VILLAUDY TALLEC, Amandine BALLANGER, Stéphanie BERSOUT, Claire DRAPEAU, Gaëlle VEQUAUD et Messieurs Philippe TERRIEN, Cédric LUCAS, Charles AUMONT, Sylvain COUTURIER, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de quinze membres.

Absents, Absents excusés et pouvoirs :
Madame Stéphanie BRET donne pouvoir à Madame Claire DRAPEAU.
Madame Mélanie CROIZÉ donne pouvoir à Madame Amandine BALLANGER.
Monsieur Guillaume BERNARD donne pouvoir à Monsieur Cédric LUCAS.
Monsieur Jean-Michel LEGOUX donne pouvoir à Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC.

Monsieur Maxime BARIL est absent excusé.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain COUTURIER est élu secrétaire de séance.

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL du 22 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2026.

2°) VENSOLAIR : VALIDATION DE LA CONVENTION DE MÉCÉNAT

Madame Micheline BERNARD et Monsieur Philippe TERRIEN, ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné leurs avis, pas pris part aux débats ni aux délibérations concernant les projets d'actes annexés. Le temps des débats et des délibérations, ces Élus ont effectivement quitté la salle du Conseil Municipal.

La présidence de la séance est donc assurée par Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe.

La société CELPF représentée par la société VENSOLAIR porteuse du projet de parc éolien sur la Commune de FORGES, a manifesté le souhait de soutenir le développement local de la Collectivité à travers une démarche de mécénat financier.
Le mécénat consiste à apporter un soutien matériel ou financier, sans contrepartie directe de

la part du bénéficiaire.

La Commune de FORGES a soumis au Comité de mécénat les projets suivants :

- Rénovation des cours de l'école primaire
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Construction de la future bibliothèque
- Création d'un parcours « santé »
- Création d'un chemin piéton
- Restauration du pont du marais et des berges

Après validation du Comité de mécénat, la société propose d'attribuer à la Commune de FORGES un soutien financier d'un montant de 420 480,00 € (quatre cent vingt mille quatre cent quatre-vingt euros).

La Commune s'engage à ce que ce soutien n'entraîne aucune contrepartie directe ou indirecte au bénéficie du promoteur éolien, préservant ainsi la totale indépendance de la Collectivité. Les contreparties accordées à ce mécénat se limiteront à des mentions protocolaires de remerciements dans les supports de communication institutionnelle (pour exemples : Site internet, rapport annuel, programme de l'événement).

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, rappelle que ce projet a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux, par voie dématérialisée, le 31 juillet 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire Adjointe ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ;

Par 12 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention » *(étant donné que Madame Micheline BERNARD, le Maire, et Monsieur Philippe TERRIEN, 1er Maire-Adjoint, n'ont pas donné leurs avis sur les projets, n'ont pas pris part aux débats ni aux délibérations et n'ont pas participé au vote),*

- D'accepter le don au titre du mécénat proposé par la société CENTRALE ÉOLIENNE DE LA PLAINE DES FIEFS (CELPF) de 420 480,00 €uros (quatre cent vingt mille quatre cent quatre-vingt euros).
- D'approuver les termes de la Convention de mécénat jointe en annexe, fixant l'affectation de ces fonds aux différents projets.

3°) CIMETIÈRE : DEVIS CAVURNE

Madame le Maire, rappelle à l'Assemblée, que la commune a acheté jusqu'à maintenant les cavurnes à l'entreprise MUNIER qui a réalisé l'ensemble de l'espace cinéraire.
Elle a sollicité, en plus de l'entreprise MUNIER des devis auprès des entreprises funéraires locales : Établissements BRILLOUET et Établissement GASSUAU.
L'ensemble des devis n'étant pas réceptionnés, le sujet est reporté à la prochaine réunion.

4°) AMF17 : SOLIDARITÉ INCENDIES

Face aux incendies multiples d'une intensité historique qui ont touché de nombreux départements et notamment la Gironde, des centaines de communes et d'habitants vivent une tragédie exceptionnelle.
Madame le Maire informe l'Assemblée des différents échanges que Monsieur Alexandre GRENOT, Président de l'AMF17 a eu avec son collègue de la Gironde Monsieur Bernard LAURENT pour l'assurer de notre solidarité et déterminer la forme d'aide la plus appropriée.
Dès le retour de l'AMF33 et de l'AMF Nationale, l'AMF17 reviendra vers les collectivités pour faire connaître leurs besoins pour la phase de reconstruction.
Le soutien a apporté sera discuté lors de la prochaine réunion.

5°) QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux élections municipales de mars 2026, il convient de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales, sont désignés, Madame Gaëlle VEQUAUD en tant que titulaire et Madame Claire DRAPEAU comme suppléante.
- Madame Jessica BITSCHE, orthophoniste sur la commune sollicite le prêt d'une salle dans l'attente de la fin des travaux de son cabinet. Le Conseil Municipal valide la mise à disposition de la salle des associations au tarif de 100 €/semaine.
- Madame Amandine BALLANGER, Conseillère Municipale déléguée, présente l'exemplaire du prochain bulletin municipal à paraître mi-septembre et l'ensemble des différentes animations. Elle souhaite un recensement plus précis de l'ensemble des entreprises de la commune pour les faire connaître à la population et aux nouveaux arrivants.
- Monsieur Cédric LUCAS, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que le club de football souhaite rédiger une nouvelle convention d'utilisation du terrain par le club d'Aigrefeuille d'Aunis. En effet, celui-ci désire 3 créneaux par semaine : mardi, mercredi et jeudi.
 Il fait part à l'Assemblée des différentes propositions d'animations pour le prochain repas des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h55.

Le secrétaire de séance
Sylvain COUTURIER

Le Maire
Micheline BERNARD

9 Rue de la Mairie
17290 FORGES
☎ 05.46.35.52.70
mairie.forges@wanadoo.fr
www.mairie-forges.fr